

(1)

(N^o 55.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1869-1870.

Projet de Loi qui ouvre des crédits spéciaux, à concurrence de 15,593,500 francs, aux Ministères des Travaux publics et de l'Intérieur.

(Voir les Nos 123 et 157 de la Chambre des Représentants.)

LÉOPOLD II, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

Des crédits spéciaux, jusqu'à concurrence de quinze millions cinq cent quatre-vingt-treize mille cinq cents francs, sont ouverts au Gouvernement pour l'exécution des travaux ci-après, savoir :

A. AU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

Routes.

§ 1 ^{er} . Construction et reconstruction de ponts appartenant à des routes. fr.	300,000	
§ 2. Travaux de raccordement de routes, tant au chemin de fer de l'État qu'aux chemins de fer concédés; redressement et amélioration de routes à la traverse des chemins de fer; subsides pour aider à l'établissement de chemins vicinaux aboutissant à des stations.	500,000	800,000

Bâtiments civils

§ 3. Achat d'immeubles, rues de Louvain et de l'Orangerie, à Bruxelles, pour l'agrandissement du Sénat et des Ministères des Affaires Étrangères, de

l'Intérieur, de la Guerre et des Travaux Publics —
Travaux de construction et travaux de restauration
tant aux bâtiments précités qu'à ceux de la Chambre
des Représentants fr. 550,000

§ 4. Musée de Bruxelles: A. Construction de deux
locaux destinés à l'agrandissement des galeries de
tableaux et d'histoire naturelle (2^e crédit.) fr. 125,000

B. Travaux d'appropriation d'un des
bâtiments pour l'installation des collections
entomologiques et achèvement, à la biblio-
thèque royale, de la salle de lecture, de la
salle destinée au dépôt des ouvrages; instal-
lation de la bibliothèque de l'Académie. . . 69,000

194,000

§ 5. Travaux d'appropriation d'une partie des lo-
caux du Jardin botanique, à Bruxelles, pour l'exposi-
tion triennale des beaux-arts de 1869 49,000

§ 6. Continuation des travaux de restauration du
palais des anciens princes-évêques de Liège 200,000

§ 7. Construction, à Nieuport et à Beveren-lez-
Rousbrugge, de bâtiments pour le service de la
douane. 32,000

1,025,000

Travaux hydrauliques.

§ 8. Amélioration du canal de Bruges à Ostende,
en vue de donner plus de facilité à la navigation
maritime fr. 250,000

§ 9. Agrandissement des écluses établies sur la
Meuse en aval de Namur jusqu'à Liège 350,000

§ 10. Reconstruction du pont de Tamines, sur la
Sambre. 140,000

§ 11. Travaux à l'Escaut, dans le but d'améliorer
l'écoulement des eaux, la navigation et le halage. . . 450,000

§ 12. Réunion des embarcadères établis le long des
quais du Kattendyck et du Rhin, bordant l'Escaut à
Anvers. 500,000

§ 13. Amélioration de la Lys 140,000

§ 14. Canalisation de la Mandel 75,000

§ 15. Travaux d'amélioration du régime du canal
de Gand à Terneuzen, au point de vue de la navi-
gation maritime 3,000,000

§ 16. Travaux d'amélioration de l'écoulement des
eaux de la Senne, de l'amont vers l'aval de la ville
de Bruxelles 40,000

§ 17. Amélioration du régime de l'Yser 400,000

§ 18. Agrandissement du bassin d'échouage des ba-
teaux pêcheurs, à Ostende. 300,000

§ 19. Amélioration du port d'Ostende	75,000	
§ 20. Part d'intervention de l'État dans la reconstruction en maçonnerie des murs de quai des bassins de commerce, à Ostende	138,500	
§ 21. Port de refuge de Blankenberghe	55,000	
§ 22. Travaux de défense à la côte	300,000	
§ 23. Etablissement de nouveaux phares, à Blankenberghe et à Heyst	175,000	
		<u>6,368,500</u>

Chemins de fer.

§ 24. Continuation des travaux du chemin de fer de raccordement entre les stations du Nord et du Midi, à Bruxelles fr.	500,000	
§ 25. Continuation des travaux de la station de Charleroi	500,000	
§ 26. Continuation des travaux de la station de Tournai	500,000	
§ 27. Continuation des travaux de la station de Bruxelles (Midi)	500,000	
§ 28. Établissement d'une nouvelle station à l'extrémité est de la ville de Verviers, travaux dans la traversée de cette ville ainsi que dans la station actuelle, et travaux d'extension dans les stations de Chênée, du Trooz, de Welkenraedt et de Dolhain.	900,000	
§ 29. Aménagement de la station d'Ostende.	350,000	
§ 30. Continuation des travaux de la station de Liège.	350,000	
§ 31. Travaux d'agrandissement et d'amélioration dans les stations de Bruxelles (Nord) et de Schaerbeek.	350,000	
§ 32. Travaux dans la station de Gand	200,000	
§ 33. Continuation des travaux de la nouvelle station de Mons	150,000	
§ 34. Travaux d'amélioration et d'agrandissement de l'arsenal de Malines et de ses abords	300,000	
§ 35. Extension du matériel des transports des chemins de fer de l'État	1,500,000	
		<u>6,100,000</u>
Total fr.		<u>14,293,500</u>

B. AU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

§ 36. Continuation des travaux du palais du Roi. fr.	300,000	
§ 37. Construction et ameublement d'écoles	1,000,000	
Total fr.		<u>1,300,000</u>

ART. 2.

Les crédits ouverts à l'art. 1^{er} seront couverts par les ressources ordinaires de l'État.

(4)

ART. 3.

La présente loi sera exécutoire le lendemain de sa publication.

Bruxelles, le 7 mai 1870.

*Le Président de la Chambre
des Représentants,
(Signé) H. DOLEZ.*

*Les Secrétaires,
(Signé) B^{on} A. DE VINTS.*